



UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES



2^E PRIX DU ROMAN MÉTIS DES ÉTUDIANTS 2025-2026

L'université de La Réunion en partenariat avec la ville de Saint-Denis, la direction des affaires culturelles de La Réunion (DAC-Réunion) et l'association La Réunion des Livres, ont lancé en 2024 le Prix du Roman Métis des Étudiants.

PRÉSENTATION

Ce prix a pour vocation de faire lire aux étudiants, en un temps déterminé, des nouveautés littéraires sélectionnées pour le Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis. Créé en 2010, le Grand Prix du Roman Métis, prix littéraire international de la Ville de Saint-Denis, récompense un roman francophone paru depuis moins d'un an et véhiculant des valeurs de métissage, d'humanisme et de diversité.

Très rapidement, une déclinaison du Grand Prix du Roman Métis est proposée aux lycéens : le Prix du Roman Métis des Lycéens. Le premier prix du Roman Métis des Lycéens a été décerné à Delphine Coulin pour son roman *Samba pour la France* (Seuil) en 2012. D'autres grands auteurs ont été primés : Cécile Ladjali pour *Shâb ou la nuit* (Actes Sud) en 2013, Mohammed Mbougarr Sarr en 2015 pour *Terre ceinte* (Présence africaine), Nathacha Appanah en 2017 pour *Tropique de la violence* (Gallimard), Jadd Hilal en 2018 pour *Les ailes au loin* (Elyzad), Laurent Gaudé en 2019 pour *Salina - Les trois exils* (Actes Sud), Caroline Laurent pour *Rivage de la colère* (Les Escales) et Kaouther Adimi pour *Les petits de Décembre* (Seuil) en 2020, Djaïli Amadou Amal pour *Les impatientes* (Emmanuelle Collas) en 2021, Yamen Manai pour *Bel abîme* (Elizad) en 2022, ou encore Leïla Bouherrafta pour *Tu mérites un pays* (Allary Éditions) en 2023.

Ces rencontres ont fait germer l'idée de créer un prix à destination des étudiants qui bénéficieraient du prestige et du rayonnement du Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis.

La première édition a eu lieu en 2024-2025. La deuxième se tiendra en 2025-2026.

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE VOTE

Le Service Commun de La Documentation de l'Université de La Réunion invite les étudiants de l'enseignement supérieur public et privé de l'Académie de La Réunion à s'inscrire individuellement et en ligne via la plateforme mise à leur disposition, à partir du 8 septembre 2025 et avant le 31 octobre 2025. L'achat des livres en version papier est à la charge des établissements universitaires. Le Service Commun de la Documentation de l'Université de La Réunion s'engage à acheter plusieurs exemplaires physiques de chaque titre.

La sélection comprend 3 titres.

Une rencontre-débat sera organisée avec l'ensemble des étudiants jurés la semaine du 26 janvier 2026 afin d'échanger leurs avis. Les étudiants auront donc jusqu'à cette date pour lire les romans. Le vote individuel et électronique se fera ladite semaine et le résultat sera annoncé à l'issue de cette rencontre. Chaque étudiant juré votera pour son roman préféré.

Les frais de transport pour assister à la rencontre sont à la charge des participants.

En 2026, des rencontres avec les lauréats seront programmées dans les établissements scolaires inscrits en fonction du nombre d'étudiants jurés, des disponibilités de l'auteur et de la feuille de route de La Réunion des livres.



UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES



2^E PRIX DU ROMAN MÉTIS DES ÉTUDIANTS 2025-2026

RÈGLEMENT

Préambule

L'université de La Réunion, la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (DAC-Réunion), la ville de Saint-Denis et l'association La Réunion des Livres s'associent pour organiser chacun dans le respect de sa compétence, le 2^e Prix du Roman Métis des Étudiants en lien avec le Grand Prix du Roman Métis de la Ville de Saint-Denis.

En 2010, la ville de Saint-Denis et La Réunion des Livres ont mis en place le Grand Prix du Roman Métis, prix littéraire international de la ville de Saint-Denis. Il récompense un roman ou un récit adulte de langue française qui met en lumière les valeurs de diversité, d'échange et d'humanisme, symboles de l'île de La Réunion. Le jury qui le constitue est composé chaque année de personnalités de La Réunion (professionnels du livre, auteurs, journalistes, institutions) et de la vie littéraire nationale et internationale.

En 2024-2025 a eu lieu la première édition du Prix du Roman Métis des Étudiants.

Article 1 : objectifs

Les objectifs sont de :

- proposer aux étudiants un parcours d'éducation artistique et culturelle ;
- favoriser l'accès à la culture littéraire ;
- donner aux jeunes l'envie de lire, d'échanger autour des livres et leur permettre de participer à un jury littéraire d'étudiants, accompagnés par un jury professionnel ;
- mobiliser les réseaux de lecture publique (bibliothèques, médiathèques...) et les librairies ;
- faire lire aux étudiants, en un temps déterminé, la sélection du prix ;
- constituer une culture, une formation personnelle et une formation du citoyen des étudiants participants comme les programmes de l'enseignement supérieur le préconisent.

Article 2 : public visé

Le prix est ouvert aux étudiants de l'université de La Réunion et de tous les établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de La Réunion.

Article 3 : modalités

L'inscription au Prix du Roman Métis des Étudiants se fait individuellement et en ligne via la plateforme mise à leur disposition, à partir du 8 septembre 2025 et avant le 31 octobre 2025. L'étudiant devra justifier de son statut en joignant une copie de sa carte d'étudiant ou de son certificat de scolarité.

Les étudiants disposent d'une période définie à chaque édition pour lire et discuter autour de la sélection composée de trois titres.

Le jury du Grand Prix du Roman Métis définit au début du mois de septembre les trois romans à proposer aux étudiants parmi la sélection des douze titres du Grand Prix du Roman Métis. Cette sélection est établie en tenant compte de l'obligation des auteurs à assurer les rencontres dans les établissements d'enseignement supérieur de La Réunion sur une période minimale d'une semaine.

Les étudiants procèdent, individuellement, au vote de leur roman préféré, via une plateforme sécurisée de vote en ligne. Chaque étudiant-juré a le droit de vote.



UNIVERSITÉ
DE LA RÉUNION
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES



Article 4 : annonce des prix

L'annonce officielle du Prix du Roman Métis des Étudiants a lieu à une date définie par La Réunion des Livres en concertation avec ses partenaires dans un lieu culturel de la ville de Saint-Denis. La présence d'un ou deux délégués étudiants est obligatoire.

Article 5 : rencontres avec l'auteur

Les rencontres entre les participants et le lauréat du Prix du Roman Métis des Étudiants sont prévues avant la fin de l'année universitaire, dans la mesure du possible, en fonction du nombre d'étudiants jurés, des disponibilités de l'auteur et de la feuille de route de La Réunion des Livres.

Les interventions de l'auteur dans les établissements d'enseignement supérieur sont rémunérées au tarif de la charte.

Article 6 : communication et droit à l'image

La communication sur les sites web des partenaires respectifs et la diffusion dans différents documents d'information et de communication sont prévues pour le présent règlement et pour toutes les actions qui en découlent. Dans cet esprit, tout participant, majeur ou mineur, s'engage à accepter d'être photographié, afin que les photographies soient éventuellement publiées dans la presse ou sur un autre support à des fins non-commerciales, en lien direct avec le Prix du Roman Métis des Étudiants. Il note aussi que la publication ne donne pas droit à une rémunération.

Article 7 : acceptation du règlement

La participation au Prix du Roman Métis des Étudiants implique l'acceptation du présent règlement.

Article 8 : dispositions finales

Les litiges qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution des engagements prévus au présent règlement font l'objet d'une recherche de règlement amiable, avant tout contentieux.

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables, si pour des raisons indépendantes de leur volonté ou en cas de force majeure, l'une des conditions fixées ne peut être respectée. Ils se réservent le droit de modifier, de prolonger, d'écourter, de reporter ou d'annuler une partie ou la totalité de ce projet si les circonstances l'exigent sans que leur responsabilité ne soit engagée.